



Commission économique pour l'Afrique
Comité de la coopération et de l'intégration régionales
Neuvième session

Addis-Abeba, 7- 9 décembre 2015

Aide-mémoire

I. Introduction

1. Le Comité de la coopération et de l'intégration régionales a été créé en application de la résolution 827 (XXXII) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il se réunit tous les deux ans au siège de la CEA pour évaluer les activités entreprises au cours de l'exercice biennal au titre du sous-programme 2, qui porte sur l'intégration régionale et le commerce. Le Comité met également cette occasion à profit pour examiner les faits nouveaux survenus dans les domaines sectoriels, en débattre et formuler des recommandations visant à orienter les activités menées au titre du sous-programme. La neuvième session du Comité devrait se tenir à Addis-Abeba, du 7 au 9 décembre 2015.

2. La documentation pertinente concernant les trois principaux domaines du sous-programme a été établie et sera communiquée au Comité avant sa réunion, notamment :

a) Rapports sur le commerce international et les échanges intra-africains et les négociations conduites dans ces domaines aux fins de l'intégration régionale ;

b) Rapports sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la gestion des terres en Afrique ;

c) Rapports sur l'industrialisation, les infrastructures et les investissements en Afrique.

3. Le présent aide-mémoire donne un bref aperçu des questions abordées dans les rapports soumis pour examen et discussion à la neuvième session du Comité et traite d'autres sujets tels que les langues de travail de la réunion, les participants, les dates et le lieu de la session et la proposition d'ordre du jour.

II. Questions à examiner

4. La huitième session du Comité avait essentiellement porté sur les actions et les mesures à entreprendre pour promouvoir le commerce et la coopération et l'intégration régionales et faire en sorte que l'Afrique progresse sur la voie de son programme de transformation. Les participants à la réunion ont réaffirmé leur soutien tant au Plan d'action visant à dynamiser le commerce intra-africain qu'au projet de création d'une zone continentale de libre-échange, posant ainsi les jalons de l'instauration du Marché commun africain et de la Communauté économique africaine, conformément à ce qu'envisage le Traité d'Abuja.

5. Depuis la session passée, les discussions ont bien avancé en ce qui concerne la zone de libre-échange. Les chefs d'État des pays concernés, lors du récent sommet organisé en Égypte en juin 2015, ont lancé la zone de libre-échange tripartite, qui comprend 26 États membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Les chefs d'État et de gouvernement de la Conférence de l'Union africaine ont également entamé des négociations en vue de la mise en place d'une zone continentale de libre-échange au cours du sommet qui les a réunis à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2015 et ont réaffirmé à cette occasion qu'ils souhaitaient, conformément à leur décision antérieure, que la zone continentale de libre-échange soit créée d'ici à 2017.

6. Parallèlement aux négociations engagées en vue de la mise en place de la zone continentale de libre-échange, il convient d'accélérer la marche vers la diversification économique et la transformation structurelle de l'Afrique pour inverser la tendance actuelle et faire en sorte que l'exportation de marchandises ne se limite plus aux matières premières et aux produits non transformés. La transformation structurelle des économies africaines, fondée sur le développement industriel accéléré et l'établissement de liens entre les chaînes d'approvisionnement et les chaînes de valeur sur tout le continent, reste donc une des principales actions prioritaires si l'on veut que la zone continentale de libre-échange présente un réel intérêt. La mise en service d'une zone de libre-échange sur le continent, accompagnée d'une transformation structurelle des économies africaines, permettrait non seulement de dynamiser le commerce intra-africain, mais également d'améliorer la place, plutôt marginale, de l'Afrique dans le commerce mondial et dans le courant général de l'économie.

7. Diverses études analytiques, notamment des éditions récentes du *Rapport économique sur l'Afrique* et du *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique*, publications phares de la CEA, ont nettement mis en évidence que la faiblesse du niveau de commerce intra-africain tient essentiellement à la faiblesse générale des capacités de production et du niveau de compétitivité et de développement technologique du continent. En outre, l'état des infrastructures demeure un des obstacles majeurs à une intégration productive en Afrique par l'établissement de liens entre les chaînes d'approvisionnement et les chaînes de valeur non seulement dans le secteur agricole mais également dans le secteur manufacturier et dans d'autres secteurs de l'économie. Par conséquent, l'intégration productive au niveau tant régional que continental reste difficile à mettre en place.

8. Le déficit d'infrastructures met également à mal les possibilités d'intégration productive et de création de chaînes de valeur régionales de l'Afrique qui ouvriraient la voie à une intégration régionale axée sur l'économie. Le développement des infrastructures est essentiel pour l'intégration régionale car il facilite et accroît le commerce intrarégional et le

développement de marchés régionaux, favorise la croissance et, à terme, la création d'emplois et la réduction, voire l'élimination, de la pauvreté. En outre, l'existence d'infrastructures serait propice au commerce intra-africain et aux chaînes de valeur régionales et peut, de fait, favoriser l'industrialisation de l'Afrique, et, à terme, son entrée dans des chaînes de valeur mondiales.

9. L'intégration productive constituerait par conséquent un bon point de départ pour parvenir à une intégration régionale viable et axée sur l'économie. Pour mettre en place cette intégration et disposer des capacités permettant une participation effective aux chaînes de valeur régionales et mondiales, il convient de stimuler les investissements dans les principaux secteurs stratégiques tels que le secteur des infrastructures matérielles (en particulier, le transport, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication) et de favoriser d'autres catalyseurs tels que les services financiers, les infrastructures non matérielles et une politique macroéconomique et un environnement économique encourageants.

10. Dans cette perspective, la neuvième session se déroulera à un moment où un nouvel élan se fait sentir ainsi que la nécessité impérieuse d'accélérer la transformation structurelle de l'Afrique et la mise en service de la zone continentale de libre-échange telles que prévues dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le programme de développement pour l'après-2015 et d'autres plans d'action en faveur du développement. La neuvième session aura donc pour thème : « *Promouvoir l'intégration productive aux fins de la transformation structurelle de l'Afrique* » et servira de tribune aux États membres pour débattre de cette importante question d'actualité, y compris des différents moyens de favoriser et d'accélérer l'intégration productive et tout ce qui l'accompagne, à savoir le commerce et l'intégration des marchés, la diversification économique, la compétitivité, les infrastructures, le développement de chaînes de valeur régionales et continentales ainsi que le financement et les investissements nécessaires à la réalisation de ces objectifs stratégiques.

11. Les discussions qui auront lieu pendant la session et ce qui en résultera contribueront dans une large mesure non seulement à façonner le débat sur ces questions, mais également à encourager les acteurs à s'engager et à prendre des mesures effectives en vue de la réalisation des objectifs aux niveaux national, régional et continental.

12. Dans le cadre des discussions sur le thème de la neuvième session, les participants auront aussi l'occasion d'examiner des rapports sur les questions pertinentes ainsi que des exposés élaborés par le Secrétariat sur les faits nouveaux intervenant dans les différents domaines d'activité de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA. Ces rapports et ces exposés traiteront des questions suivantes :

a) **Création et promotion de chaînes de valeur régionales dans le domaine des produits alimentaires et agricoles stratégiques en Afrique.** Les participants examineront les possibilités de mettre en place un modèle de chaîne de valeur régionale en vue de promouvoir les secteurs du commerce et des industries agroalimentaires dans l'optique d'une participation accrue des petits exploitants à la chaîne de valeur au niveau national, dans un premier temps, puis, après avoir déterminé les zones agroécologiques préférentielles, ils recommanderont des chaînes de valeur régionales à des fins d'économies d'échelle ;

b) **Bilan de la sécurité alimentaire en Afrique.** Les participants feront le point de la situation en ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Le débat

portera essentiellement sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire et les participants formuleront des recommandations en vue de renforcer les capacités et l'engagement des acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional ;

c) **Commerce intra-africain et indice d'intégration régionale en Afrique.** Un tableau général des exportations et des importations intra-africaines de 1995 à 2013 sera dressé et examiné. Le débat portera sur la composition des échanges intra-africains, qui concernent généralement des produits primaires, en raison non seulement du niveau d'industrialisation qui est faible, mais également du faible degré de transformation des produits sur le continent. Associées dans une initiative commune, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la CEA ont élaboré un indice d'intégration régionale en Afrique, qui sera examiné au cours de la session. L'indice tiendra compte des aspects régionaux de la libéralisation des droits de douane, de la facilitation des échanges, de la libre circulation des personnes et de la libéralisation des marchés du travail, de l'intégration financière, de la convergence des politiques macroéconomiques, de l'intégration sociale et culturelle (y compris sur le plan de l'égalité hommes-femmes), des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des chaînes de valeur régionales, de l'harmonisation des statistiques et des infrastructures régionales (notamment les communications, les transports et l'énergie) ;

d) **Commerce international en Afrique.** Les exposés et le débat porteront essentiellement sur les faits nouveaux en matière de commerce international survenus en 2013 et 2014. Les résultats de l'Afrique sur le plan des échanges commerciaux et les dernières tendances en termes de marchandises et de services, l'état d'avancement des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et des Accords de partenariat économique, l'African Growth and Opportunity Act (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique), l'initiative intitulée Aide pour le commerce et l'importance croissante de la coopération Sud-Sud avec la Chine et d'autres pays asiatiques – seront les points marquants examinés et feront l'objet de recommandations ;

e) **Développement des infrastructures en Afrique.** Les participants se pencheront sur la question des infrastructures, accordant une attention particulière aux transports et à l'énergie. La discussion sera axée sur l'état actuel et les insuffisances de ces secteurs, les domaines d'intervention prioritaires, et, enfin, le bilan actuel des difficultés de financement des infrastructures nécessaires et les avancées réalisées pour surmonter ces difficultés ;

f) **Examen des politiques et des stratégies industrielles en Afrique.** Les participants à la session examineront les informations se rapportant aux mesures de renforcement des capacités industrielles qui visent à combler les lacunes observées dans ce secteur ;

g) **Examen des politiques d'investissement et situation des accords bilatéraux d'investissement en Afrique.** Incidences sur l'intégration régionale. La discussion portera sur les accords bilatéraux en matière d'investissement et sur la façon dont ceux-ci peuvent favorablement contribuer à la transformation économique et sociale de l'Afrique.

III. Langues de travail de la session

13. Les langues de travail de la réunion (interprétation simultanée et documents de référence) seront l'anglais et le français.

IV. Participants

14. À l'instar des sessions précédentes, et à la lumière du thème de la neuvième session, les délégations des États membres seront composées comme suit :

a) Délégations de hauts responsables et d'experts des ministères africains chargés de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'agriculture et de la politique foncière ;

b) Ambassadeurs et plénipotentiaires africains basés à Addis-Abeba.

15. Les autres participants invités sont notamment les suivants :

a) Représentants de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement et de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;

b) Représentants des organisations du système des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA) ;

c) Partenaires de développement (en qualité d'observateurs).

V. Dates et lieu de la réunion

16. La neuvième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales se tiendra au Centre de conférences des Nations Unies au siège de la CEA à Addis-Abeba (Éthiopie), du 7 au 9 décembre 2015.